

AU DELA DES REGISTRES PAROISSIAUX EN PAYS MESSIN

Lorsqu'on a exploité les registres paroissiaux, à travers les relevés et les actes originaux, vient toujours le moment où on se pose quelques questions, comment faire pour remonter plus loin ? Quelles sources utiliser ? Que va-t-on y trouver ? Comment être efficace dans ce type de recherche ?

On va parler ici de ce que l'on peut faire sur le pays messin¹. C'est un cas un peu particulier, car Metz et l'une des villes de France les plus riches en documentation ancienne. C'est une chance car les documents sont nombreux, mais c'est aussi une difficulté car il est assez facile de s'y perdre.

Dans un premier temps nous allons lister les sources disponibles aux Archives départementales et aux Archives municipales de Metz principalement, ainsi que celles plus éparses, disponibles ailleurs.

Comme les registres paroissiaux remontent plus ou moins jusqu'à la moitié du XVII^e siècle il s'agit de lister essentiellement les sources antérieures à 1670.

Ensuite nous essayerons de voir comment exploiter ces sources et ce que l'on peut y trouver.

I LES ARCHIVES DISPONIBLES

1 ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MOSELLE

Comme pour tous les autres départements français les archives anciennes de la Moselle, c'est à dire antérieures à la Révolution, sont classées dans 8 Séries :

A, B, C, D, E, F, G, H divisées pour certaines en sous séries, auxquelles il faut ajouter la série J qui comprend des documents de toutes dates.

Série A

Elle regroupe les actes du pouvoir souverain, elle est peu importante en Moselle et ne concerne pratiquement pas le pays messin.

Série B

C'est la série de la justice, très importante pour les généalogistes, mais aussi très compliquée en Moselle où les différentes juridictions s'entremêlent et évoluent au cours du temps.

Elle comprend 11 331 cotes, et comme chacune de ces cotes comprend généralement plusieurs centaines de feuillets, c'est un énorme volume d'actes.

Il faut ici se limiter aux documents concernant le pays messin et antérieur à 1700.

Les Justices Seigneuriales

C'est la justice de première instance, rendue au sein du village par les Échevins de justice, représentants des habitants et les maires représentant le seigneur.

Elles n'ont malheureusement pas été conservées pour tous les villages et sont de qualité très

¹ Le pays messin est une entité géographique médiévale regroupant les villages sous l'autorité de la cité de Metz, il s'étant autour de Metz et correspond sensiblement à l'actuel arrondissement de Metz, un peu moins étendu au nord mais incluant quelques villages de Meurthe et Moselle, Bouxieres-sous-Froidmont, Eply

variable (états de conservation, écriture, classement, intérêt et détail des actes ...)

On y trouve différents types d'actes plus ou moins utiles aux généalogistes, parfois triés par catégories, mais souvent mélangés : mesus champêtres, amendes, tutelles, comptes de tutelles, paiement de cens, litiges sur les successions, sur des ventes, sur des cens, bagarres, blasphèmes, parfois même des contrats de mariage et des testaments.

De B4658 à B5728 sont classés les actes concernant les villages de Moselle et d'autres départements adjacents qui dépendaient de la province des Trois Evêchés et qui reportaient aux bailliages de Metz, Sarrebourg, Sedan, Thionville, Verdun et Vic. C'est dans cette partie du répertoire que l'on va retrouver la majorité des villages du pays messin.

La province des Trois Evêchés était une entité administrative créée par le pouvoir royal français suite aux traités de Westphalie de 1648. Elle comprenait les 3 villes libres impériales de Metz, Toul et Verdun, occupées en 1552, et les temporels des trois évêques de Metz, Toul et Verdun, occupés en 1631-1632. Elle s'agrandit en 1659 de certains territoires appartenant aux Espagnols (région de Thionville) et en 1661 de la Terre de Gorze (une vingtaine de localités dont Gorze, Moncheux la Grande en partie, Novéant, Rezonville, Vionville pour celles situées en Moselle actuelle)

De B8834 à B9867 sont classés les actes concernant les villages du duché de Lorraine et du Barrois. Ils ne concernent donc pas le pays messin « historique », mais on y trouve quelques villages proches de Metz qui dépendaient du duché de Lorraine comme Charleville, Corny, Goin, Les Etang, Raville, Saulny, Thicourt, Thimonville, Varize et Vatimont.

Sur ces 1070 et 1033 liasses une très grande partie concerne le XVIII^{ème} siècle. Elles n'ont pas d'intérêt immédiat pour « remonter une généalogie » lorsque les registres paroissiaux existent, par contre elles peuvent apporter un éclairage sur la vie quotidienne de nos ancêtres.

Ce ne sont que quelques centaines de liasses qui concernent le XVII^{ème} siècle. Quelques unes débutent à la fin du XVI^{ème} siècle, essentiellement pour les gros villages proches de Metz : Ars, Ancy, Jouy.

A noter la liasse exceptionnelle de Vany, B5666, qui commence en 1436 et qui, jusqu'en 1720, liste les redevances appelées « les moyees » dues par les habitants à leur seigneur.

Les Juridictions secondaires

Ce sont les justices des bailliages. Ceux-ci servaient de juridiction d'appel pour les jugements rendus par les justices seigneuriales.

Pour le pays messin c'est le bailliage et siège présidial de Metz. Il entre en fonction à partir de 1641, auparavant, les Treizes et le maître échevin assumaient cette fonction (Voir Archives Municipales). Les cotes vont de B2563 à B3845, il y a deux séries principales, l'une concernant la justice civile, l'autre la justice criminelle. Les actes sont bien classés par types, Audiences, Sentences, Taxes de dépens, Inventaires, Compte de tutelle, Minutes d'hôtel...

On pourra surtout consulter les Minutes d'hôtels, les premières liasses B3031 à B3047 de 1641 à 1660. Ce sont en fait les tutelles qui, à partir de 1641, ont remplacé les Sauvetés du maître échevin (voir Archives municipales).

Le parlement de Metz

Il est créé en 1633 par Louis XIII, pour marquer l'appartenance des Trois Evêchés à la France. C'est la cour qui juge les appels en dernière instance, pour les Trois Evêchés de Metz, Toul et Verdun, mais aussi pour une partie du Luxembourg, pour Sedan, Mouzon, Vic, Phalsbourg et Sierck.

Les cotes principales vont de B1 à B2562. Certaines sont de très gros registres de plus de 500 pages mais qui ne couvrent qu'un semestre.

On pourra voir en particulier les « Enregistrements des Arrêts d'audience » B711 à B728 de 1634 à 1743 ou les « Enregistrements des arrêts par écrit » B943 à B971 de 1633 à 1742.

Comme dans les autres minutes de justices, on va trouver quelques indications de parenté. Toutefois pour le pays messin on dispose pour cette période de nombreuses autres sources plus faciles à exploiter, en particulier des minutes des amans. Par contre pour des lieux parfois très éloignés de Metz, où beaucoup moins de documentation a été conservée, cette série de liasse peut être très utile.

La Chambre Impériale de Spire

Elle est créée en 1495 par l'empereur Maximilien à Francfort, puis transférée en 1527 à Spire. Elle a entre autre un rôle de cours d'appel pour les terres d'Empire. Après la création du parlement de Metz elle ne concerne plus que quelques territoires dépendant toujours de l'Empire.

Les Actes concernant la Lorraine ont été reversés aux archives de la Moselle en 1895 et constituent les cotes B10720 à B11142. Une grande partie date de la fin du XVIème siècle.

Les actes sont rédigés en latin « germanique » avec parfois quelques pages en allemand ou en français.

Les actes sont de ce fait peu accessibles par contre il existe un répertoire très détaillé qui produit un résumé de chaque acte.

La série B ne comprend pas les archives de la justice du Pays Messin antérieures à 1641 qui sont conservées aux archives municipales.

Série C

Administration provinciale

Peu d'intérêt pour la généalogie, à noter tout de même la cote C371 qui présente un Rôle des habitants des villages du pays messin pour 1646

Série D

Instruction Publique

C'est une petite série, seulement 99 cotes concernant le Collège de Metz installé dans l'ancienne abbaye de St Eloy et dirigé par les Jésuites.

C'est une institution religieuse qui comme les autres, possédait des biens fonciers, des seigneuries et des revenus dans le pays messin. Les cotes D13 à D73 concernent des baux, des titres de propriétés, ces cens, des actes de justices pour différents villages dans et hors du pays messin.

A noter aussi la cote D11 concernant les cimetières protestants et les cotes D12 et D13 regroupant des abjurations.

Séries E

Titres féodaux, papiers de famille, état-civil, notaires, corporations, communes.

Sous Série 1E

Titres féodaux de 1E1 à 1E208, classés par village.

Une dizaine seulement de cotes concernent le pays messin.

Ce sont principalement des titres de propriété et des pieds terriers appartenant aux familles des paraiges de Metz.

A voir le cartulaire de Cheuby 1292/1447, surtout utile pour la généalogie des seigneurs du lieu.

Sous Série 2E

Titre de famille de 2E1 à 2E428

C'est sensiblement le même type d'actes que la sous série 1E, mais ils sont classés par familles.

Assez peu de cotes concernent le pays messin et peu de choses avant le XVIIIème siècle.
A noter la cote 2E156, compte des cens dus à la famille de Gournay à Jouy.

Sous Série 3E

Notaires

C'est bien sûr la série essentielle pour les recherches avant registres paroissiaux de 3E1 à 3E8530 soit 8530 cotes plus quelques « bis »

Les archives notariales de Moselle présentent quelques particularités par rapport aux autres départements :

Toutes les archives antérieures à la Révolution sont classées dans la même série (3E) alors que dans les départements voisins on en trouve aussi dans d'autres sous séries qui ont été constituées après des versements tardifs.

La ville de Metz connaissait un régime particulier, les actes étaient depuis le XIIIème siècle rédigés et conservés par des amans.

On trouve peu de notaires dans les villages du pays messin, les actes étant rédigés principalement par les amans de la ville.

A Metz ce sont donc les amans qui rédigent et conservent les actes dans leurs arches². Cette charge est créée en 1197 par l'évêque Bertram³ pour que tous les contrats et transactions soient enregistrés par écrit et que ces écrits fassent foi en cas de contestation. A l'origine une arche est établie pour chaque paroisse, cette arche possède deux serrures, dont les deux clés sont en possession des deux amans de la paroisse⁴.

Il semble qu'assez vite ces règles strictes soient assouplies, et qu'en particulier les messins puissent passer leurs actes devant l'aman de leur choix. De même les amans reçoivent aussi assez tôt des actes concernant des biens situés hors de la ville.

A partir de 1641 des Notaires Royaux sont établis à Metz pour enregistrer les actes comme les amans, ils vont progressivement les remplacer, jusqu'à la suppression des Amandelleries en 1728⁵.

Les actes des Amans se retrouvent classés des cotes 3E2585 à 3E3631 et 3E8525 à 3E8530. Les plus anciens datent d'autour de 1570 mais sont très peu nombreux jusque vers 1590. Par contre entre 1590 et 1650 le nombre d'actes disponibles augmente d'une façon exponentielle. La majeure partie des actes d'amans conservés ici concernent le XVIIème siècle.

On a vu que les amandelleries ont été créées en 1197 et on sait par d'autres sources que les amans, dès cette date, ont enregistré de nombreux actes, on connaît même les noms des amans qui se sont succédés dans chaque amandellerie. Par contre de 1197 à 1570 très peu d'actes ont été conservés, en tout cas dans la série 3E (on verra plus tard ce qu'il en est aux archives municipales).

Une seule liasse cotée 3E3631 regroupe des actes plus anciens (fin XIIIème au XVème siècles) issus de différentes amandelleries.

Les actes de notaires royaux sont classés de 3E3632 à 3E5622, ils concernent essentiellement la seconde moitié du XVIIème et le XVIIIème siècle.

Hormis les amans et les notaires royaux on dispose aussi de quelques études dans les villages du pays messin et à proximité, qui n'étaient pas soumis à l'autorité de la ville de Metz

2 Arche : Coffre

3 Le 8 juillet 1197, confirmées par lettres de Philippe, Roy des romains, adressées à ses féables bourgeois de Metz, du 5 de juillet de l'année 1198 (in les annales de Baltus). Information Marie-Pierre MULLER

4 Metz Ancien, Baron D'HANNONCELLE

5 In Annales de Baltus, Arrest du Conseil 23/3/1728 portant suppression juridiction des Treize et par conséquent des amans. (information Marie-Pierre MULLER)

Le plus important fond concerne les quatre mairies du Val de Metz. Cette juridiction épiscopale couvre les villages d'Ars sur Moselle, Ancy sur Moselle, Châtel St Germain et une partie de Scy, Lessy, Rozerieulles, Vaux, Jussy, Sainte Ruffine.

Une partie des actes est classée dans le répertoire à « Val de Metz » de 3E8060 à 3E8075 pour des dates de 1561 à 1681.

D'autres actes concernant aussi le val de Metz sont classés :

sous « Ancy sur Moselle » 3E74 à 93 de 1609 à 1790

sous « Ars sur Moselle » de 3E98 à 121 de 1622 à 1790

sous « Chatel Saint Germain » de 3E1181 à 1189 de 1624 à 1791

Pour les villages proches du pays messin on peut aussi consulter :

Ban Saint Pierre⁶

3E176 à 184 de 1591 à 1791, les 3 premières cotes concernent la fin du XVIème et le XVIIIème siècles

Cheminot

3E1190 de 1611 à 1613, ce sont des actes enregistrés par Claude Mercier, on peut aussi retrouver d'autres actes de ce notaire « mis en l'arche » d'Abraham le coq amant de Saint Gengoulf.

Gorze (Terre de Gorze)

3E1912 à 1951 de 1602 à 1791 une dizaine de cotes concernent le XVIIème siècle

Lessy et Scy (partie appartenant à la Terre de Gorze)

3E2360 de 1584 à 1787, une grande partie des actes concerne en fait la terre de Gorze

Nomeny

3E5844 1650 à 1769

Norroy le Veneur

3E5845 de 1634 à 1686

Novéant (Terre de Gorze)

3E5846 à 3E5861 de 1612 à 1791 les 7 premières concernent le XVIIème siècle

Onville (Terre de Gorze)

3E5865 à 5868 de 1566 à 1660

Pange (duché de Lorraine)

3E5892 1624 à 1692

3E5902 1600 à 1700

Les autres cotes concernent le XVIIIème siècle

Port Sur seille

3E6052 1602 à 1737

Saulny

3E7264, 1668 à 1682

6 Le ban saint pierre était un fief du Duc de Lorraine il comprenait les villages de Vaucremont, Villers, Stoncourt et Aoury

Vionville (Terre de Gorze)

3E8368, 1620 à 1640

Viviers (baronnie)

3E8377 à 8381 de 1609 à 1700

Voimhaut

3E8422 à 8425 de 1603 à 1723

Cheminot

3E8512, 1662 est indiqué dans le répertoire de la série 3E mais en fait la liasse ne contient qu'un seul acte de 1640

Vigy

3E8523 1685 à 1707

Sous Série 4E

Villes et communautés d'habitants

617 cotes contenant souvent un seul ou quelques documents, mais avec une bonne partie antérieure au XVIIème siècle

Sous Série 6E

Métiers et Corporations.

Concerne essentiellement les règlements des corporations de métier de la ville de Metz

Série F

La série F contient plusieurs sous séries, deux vont avoir un intérêt particulier pour les recherches en pays messin :

Sous série 7F

Fond de CLERVAUX, contenant 1054 cotes

Pour le pays messin se sont les cotes 7F597 à 7F761 qui contiennent les archives de la famille de Heu, qui possédait les seigneuries d'Ennery, Peltre, Jussy

Il s'agit de titres de propriétés divers, de censiers de cartulaires, souvent bien détaillés et anciens.

Sous Série 9F

16 cotes qui concernent Philippe de VIGNEULLE et sa famille

Série G

La série G regroupe les archives du clergé régulier.

En particulier pour le pays messin

L'évêché de Metz (qui avait essentiellement des biens dans la région de Vic/Seille) G1 à G433

le chapitre de la cathédrale G434 à G993

le séminaire Ste Anne G994 à G1015

le séminaire Saint Simon G1016 à G1262

la Maison de la Propagation de la Foy G1279 à G1331

la Congrégation de Notre Dame G1331 à G1389

la Doctrine Chrétienne G1390 à G1404

la Maison du Refuge G1405 à G1440

l'église collégiale de Saint Pierre aux Images G1500 à G1542

l'église collégiale de saint sauveur G1544 à G1788
la collégiale Saint Thiébaud G1789 à G1903
et les documents des églises paroissiales G1904 à G2515

Les documents les plus utiles pour les recherches généalogiques seront les liasses intitulées
« domaines » ainsi que les cens et les cartulaires

Série H

La série H regroupe les archives du clergé régulier des différentes abbayes et couvents de Moselle avant 1790.

Les documents concernant le pays messin se trouvent principalement dans les fonds suivants :

Pour les ordres religieux d'hommes

Abbaye de Saint Arnould H1 à H327
Abbaye de Saint Clément H492 à H680
Abbaye de Gorze (notamment pour les biens possédés en Pays Messin) G696 à G993
Abbaye de Saint Martin devant Metz H1207 à H1210
Abbaye de Saint Symphorien H1335 à H1712
Abbaye de Villers Bettnach H1713 à H1918
Abbaye de Saint Vincent H1919 à H2486
Prieuré de Sainte Barbe H2487 à H2545
Couvent des Antonistes de Metz H2613 à H2631
Couvent des Augustins H2632 à H2711
Couvent des grand Carmes H2760 à H2861
Couvent des Carmes Déchaussés H2862 à H2910
Couvent des Célestins H2911 à H3309
Couvent des Frères prêcheurs (Dominicains) H3691 à H3731
Couvent des Minimes H3732 à H3770
Couvent des Trinitaires H3773 à 3852
Couvent de Sainte Croix H3852 à H3893
Jésuites de Metz H3853 à H3893

Pour les ordres religieux de femmes

Abbaye de Saint pierre aux nonnains H3901 à H3990
Abbaye de Sainte Marie H3991 à H4035
Abbaye de Sainte Glossinde H4056 à H4170
Couvent des Clarisses H 4171 à H4230
Couvent des Carmélites H4261 à H4280
Couvent des précheresses (Dominicaines) H4281 à H4340
Couvent des Ursulines H4311 à H4370
Chanoinesses de Sainte Marie et Sainte Madeleine H4371 à H4415
Couvent des Visitandines H4416 à H4465
Couvent des Bénédictines H4466 à H4480
Belletanche H4523 à H4528

pour les ordres militaires religieux

Templiers H4600
Ordre de Malte H4601 à H4670

La part des documents concernant le pays messin et antérieurs à 1650 (aussi bien en série G que H) est très variable suivant les institutions religieuses.

Il est très difficile de définir exactement ce que l'on peut trouver dans cette série tellement les documents sont divers et variés.

En date, du VII^{ème} siècle (copies) à 1790

En format, certaines cotes ne contiennent qu'un tout petit bout de parchemin, d'autres de très grands parchemins pliés, d'autre encore de gros registres en papier.

En langue, même si la majorité des textes est en français, certains sont en latin et quelques-uns en allemand.

Certains documents concernent plus la partie religieuse, des bulles papales, des règles ecclésiastiques.

On retrouve aussi d'anciennes fondations souvent faites par les familles des paraiges, des parties de testament dès lors que le testateur avait fait un legs pour le monastère.

D'autres documents concernent beaucoup plus le fonctionnement temporel des ordres :

Les titres de propriétés classés par localité (des copies d'actes notariés), les Cartulaires, les Censiers, des procès et même parfois des registres complets de justice lorsque le couvent était Seigneur justicier d'un ban d'un village.

Une grande partie des textes et surtout les plus précis et détaillés concernent principalement la fin du XIV^{ème} siècle le XV^{ème} siècle et le début du XVI^{ème} siècle.

Pour faire des recherches dans cette série il faudra s'appuyer sur l'inventaire qui est très bien fait et assez détaillé (disponible sur le site des AD57).

Série H dépôt

C'est la série des archives des hôpitaux. Ce sont souvent des archives assez récentes sauf dans le cas de l'hôpital Saint Nicolas, qui à Metz était le principal hôpital de la ville depuis le moyen âge et une grande partie de ses riches archives est conservée dans la sous-série 1 H dépôt

Les archives de l'hôpital St Nicolas comptent plusieurs centaines de liasses de 1160 à 1807 parmi lesquels :

Des titres de propriétés (quelques dizaines de liasses)

Les comptes du gouverneur 1HD/H1 à 1HD/H254 de 1511 à 1789.

C'est la liste de toutes les recettes de l'année, revenus des fermages, droitures seigneuriales, droits de passages, ponts ... et les dépenses la plupart concernant des paiements de salaires, de prestation ou de fournitures à différentes personnes.

Le censier de L'hôpital de 1594 1HD/D477 et les comptes du recepveur des cens de 1487 a 1786 1HD/H263 à 1HD/337

Ce censier est un gros registre de 707 feuillets qui contient plus de 1400 cens. Pour chaque cens est indiqué, qui doit le payer, son montant, qui le payait avant, quand et par qui il a été constitué ... avec parfois des liens de parenté donnés sur plusieurs générations.

Les Comptes du receveur des cens concernent les paiements année par année de tous les cens que l'on retrouve dans le censier.

Série J

Archives d'origine privée, entrées par don ou par achat.

Ce sont des archives de tous types et de toutes dates entrées récemment et qui n'ont pas pu être classées dans d'autres séries

Elle comprend les « Pièces isolées et petits fonds » de J31 à J7506, et plus d'une centaine de sous séries pour regrouper les fonds un peu plus importants que les pièces isolées.

C'est un peu le « grand bazar » des archives, on peut trouver des actes du XIIIème siècle comme des documents de la fin du XXème siècle, et de tous types et tous formats.

Pour les pièces isolées ce ne sont souvent qu'un ou deux feuillets par cote. La seule solution c'est de feuilleter l'inventaire ligne par ligne (plus de 7000) pour voir ce qui peut être utilisable.

Dans la centaine de sous séries, c'est aussi très varié, on pourra retenir principalement les suivantes :

29J Archives de l'évêché de Metz

C'est un fond très important mais qui concerne principalement les XVIIIème et XIXème siècle.

A noter, la présence des registres de dispenses pour les mariages (dispenses de bans, de consanguinité, d'affinité) qui commencent dans la deuxième partie du XVIIème siècle. Contiennent uniquement les dates, noms des parties, lieux de résidence et motifs de la dispense.

On peut quand même trouver dans les archives des paroisses de Saint Gorgon (29J982 à 29J1018) et Saint Victor (29J1019 à 29J1031) quelques cotes contenant des censiers et des actes d'amans servant de titre de propriété des XVème et XVIème siècle

48J

Cette sous série regroupe dans ces 21 cotes des actes du XIIIème au XVIIème siècle, qui ont la particularité commune d'être des documents récupérés sur d'autres documents auxquels ils servaient généralement de couverture.

Se sont souvent des actes d'amans sur parchemin, souvent partiels et très abîmés

61J Archives paroissiales

La Paroisse Saint Martin de Metz (sous-sous série 61J467C) possède des archives anciennes dont plusieurs liasses de titre de propriétés (actes d'amans) du XIVème, XVème et XVIème siècle

62J Archives de la famille de Mardigny

29 liasses, avec quelques documents anciens et surtout les deux liasses 62J28 et 62J29

62J28 registres de 94 feuillets contenant les cens en vins payés par les habitants de Lorry devant le pont en 1423 et 1433

62J29 registres de 115 feuillets contenant les cens en vins payés par les habitants de Lorry devant le pont en 1493

Dans ces deux registres chaque cens est décrit en détail, payeurs, payeurs précédents, biens sur lesquels le cens est assis ...

Ce sont deux documents essentiels pour le village de Lorry à la fin du moyen âge mais qui nécessitent un très gros travail d'analyse pour être bien exploités

64J marquisat de Pange

259 cotes, essentiellement des documents familiaux. Les cotes 64J 132 à 64J 146 sont des documents relatifs aux localités du Pays Messin dépendant du marquisat : Domangeville, Pont à Domangeville, Villers-Laquenexy, Maizeroy, Marsilly, Colligny, Maizery, Mont, Pange

73J fond de la familles D'ARROS

14 liasses avec quelques rares actes avant 1600

91J Fond Cherisey

Archives concernant cette famille, 10 liasses dont 4 contenant des titres de propriétés antérieurs à 1600

2 ARCHIVES MUNICIPALES DE METZ

Pour les recherches en pays messin les archives municipales de Metz sont évidemment essentielles. D'autant plus que Metz est l'une des villes les plus riches en documentation ancienne.

Pourtant ces documents sont encore assez mal connus et peu exploités par les généalogistes.

Les archives anciennes (avant 1790) sont réparties dans 9 séries AA, BB, CC, DD, EE, FF, GG, HH, et II

C'est principalement dans les Série CC, FF et II que l'on trouvera les documents utiles aux généalogistes.

AA Actes constitutifs et politiques de la commune, correspondance générale - 1238 - 1790

BB Administration communale - 1212 - 1802

Quelques liasses à voir avec un intérêt plus historique que généalogique et pour comprendre le fonctionnement de la cité Messine

Entre autres

BB 92 Rôles des familles des paraiges en 1250, 1388, 1399, 1532

Attention toutefois la liste de 1399 a été poursuivie avec les noms de membre des paraiges du XVème siècle et du début XVIème siècle sans aucune séparation apparente.

BB 99 Atours concernant les Treizes

BB 100 Officiers municipaux

BB 128 Registre de Bourgeoisie 1561 1665

C'est la liste des personnes venant s'installer à Metz, et qui prêtent serment pour devenir bourgeois de la cité, avec l'indication de leur origine.

CC Finances et contribution 1237-1792

On trouve dans cette série les comptes des receveurs de la cité à partir de 1408 et les comptes des trésoriers (rouleaux) à partir de 1387

On voit apparaître dans ces comptes de nombreux noms de personnes, du côté des recettes, les fermiers de la malletoste, des clercs et des écrivains, les fermiers de biens municipaux, des payeurs d'amendes et du côté des dépenses les personnes missionnées par la cité pour différentes actions extérieures, et les soldats à la solde de la cité.

C'est un des seuls endroits où apparaissent ces « soldoyeurs ». On voit beaucoup de noms à consonance germanique, une compagnie d'Espagnols et quelques bâtards de familles nobles de la

région. Même si quelques-uns se sont peut-être installés à Metz ce sont principalement des gens de passage.

Dans cette série CC les documents les plus intéressants pour les recherches généalogiques sont les comptes de la bullette

C'est une série de gros registres cotés CC634 à CC675 pour la période 1379 à 1778. Même s'il manque quelques années c'est une très grosse source d'information pour le XVIème siècle et avant.

La bullette était une taxe perçue sur toutes les transactions immobilières passées dans le pays messin et constituait avec la malletôte une des principales sources de revenus de la cité.

Chaque transaction (vente, laisse à cens, obligation ...) occupe environ 2 à 3 lignes, on compte environ 20 à 30 transactions par page et chaque registre contient autour de 300 pages.

Pour faciliter la tâche ces paiements sont classés par ordre alphabétique et ensuite pour chaque lettre dans l'ordre chronologique.

Attention toutefois l'ordre alphabétique est fait sur le prénom du payeur de la bullette.

Ce sont en fait de petits résumés de l'acte passé devant aman avec parfois des liens de parenté entre les différentes personnes.

DD Biens communaux, Eaux et Forêts, Travaux publics, Voirie - 1295 - 1797

EE Affaires militaires - 1311 - 1809

FF Justice et police - 1287 - 1799

Série très importante et très riche en documentation pour les recherches généalogiques.

FF1 à FF46 Sentences du maître échevin de 1525 à 1633

Ce sont principalement des procès qui arrivent en appel après jugement rendu par la justice des Treizes

FF47 à FF74 de 1574 à 1641 Sauvetés du maître échevin

Ce sont des jugements concernant principalement des enfants mineurs, nominations de tuteurs et curateurs, émancipation, autorisation et homologation de vente d'héritages, attribution de pension

...

après 1641 cette compétence est transférée au bailliage de Metz et les actes seront enregistrés dans les « minutes d'hôtel » (voir série B aux AD 57)

FF75 à 181 de 1563 à 1641

Ce sont la plupart du temps des sentences en première instance, parfois en appel après la justice seigneuriale d'un village.

Sont traitées ici des affaires de justice civile, (les affaires criminelles sont classées séparément sous d'autres côtes FF199 à FF212). Ce sont principalement des problèmes de paiement de cens entre particuliers, des litiges sur la propriété d'héritage, des conflits de voisinage, des procès sur la pratique de certains métiers et quelques bagarres et insultes.

FF187 à FF192 de 1393 à 1529 Livres des tenours

C'est sensiblement l'équivalent de la justice des Treizes pour la période précédente

FF192 à FF194 Huchements, exurement, conduit 1320 à 1600

Ce sont des actes liés au non-paiement de cens.

Lorsqu'une personne est « défailante du paiement » d'un cens qu'elle « doit chaque an à deux termes à la saint Jean et à la saint estienne lendemain de noel » ou « tout a un coup à la saint martin d'hivers » elle va être « huchier sur la pierre » par la justice (d'où le huchement) si le payeur ne régularise pas la situation, les biens sur lesquels sont « assis et assigné » le cens, vont être « exuriés ». Ensuite une tierce personne pourra « relever » ses biens et elle sera au final « conduite » aux biens en question.

FF198, FF198bis et FF198ter Registre des plaintes et clameurs 1444 à 1543

Essentiellement des procès pour bagarres, blasphème et insultes, on y trouve quelques liens de parenté mais moins que dans les autres actes de justice. Par contre ces trois liasses sont absolument incontournables pour l'étude des insultes à la fin du moyen âge. Un échantillon gratuit ?

FF198ter 23 février 1538 « ... ledit lorant et ledit mangin eurent aulcune parolles ensembles tellement quilz convint a dire audit mangin furieusement audit lorant en disant quilz avait mangier de la chaire le gnt vandredy et quil avait heu affaire a sa femme du darier et quil avait monneit sa fillatre foutre et quil estait ung chiens ... »

Les autres cotes de la série concernent la justice criminelle, des bannissements, des affaires concernant la cité et pour les liasses les plus récentes les relations avec le parlement de Metz

GG Cultes, Instruction publique, Assistance publique - 1191 - 1834

La série contient principalement les registres paroissiaux des différentes paroisses de Metz, des communes rattachées et des protestants

Le tout étant numérisé et disponible sur le site des Archives municipales

Quelques cotes en fin de série concernent l'hôpital Saint Nicolas

HH Agriculture, Industrie, Commerce - 1239 - 1810

Une grosse partie de cette série concerne les « Comptes de droits établis sur les métiers et amendes »

HH49 à HH132 de 1410 à 1630

Les cotes HH120 (1533 et 1534) et HH122 ont été numérisées et sont en ligne sur le site des archives municipales.

II Divers (tabellionnages municipaux ; dons ; cartes et plans) - 1000 - 1969

II4 à II61 de 1227 à 1565 et II303 à II323 1284 à 1550, Bans de treffonds

Ce sont les transcriptions écrites des proclamations qui étaient faites 3 fois par an, à Pâques, à Mi-août et à Noël de toutes les transactions immobilières passées dans l'année pour les mairies de Porte Moselle, Port saillis et Outremoselle.

Ce sont des rouleaux de parchemin cousus, les plus longs de près de 30 mètres, d'autres partiels de quelques dizaines de centimètres.

Ce sont des documents très particuliers à la cité messine, et une des richesses des archives municipales. Ils sont très importants pour l'histoire de Metz.

Depuis 2019 ils sont numérisés et en ligne sur le site des archives municipales

II62 à II84 et II132 à II146 du XIIIème au XVIIème siècle, Actes d'amans divers

Ce sont des actes d'anciens amans aux origines diverses, presque tous sur parchemins, probablement des actes qui servaient de titre de propriété et qui ont été collectés par des archivistes et des érudits du XIXème et XXème siècle.

Série 22S

A voir également dans la Série 22S les fiches de Gérard DOSDAT. Cet historien a fait pendant les années 70/80 de très grosses recherches aux archives municipales, en particulier dans les comptes de la bullette et les bans de treffonds, et a produit des milliers de petites fiches cartonnées au nom des individus trouvés.

3 ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE MEURTHE ET MOSELLE

Ce n'est pas aux archives de Meurthe et Moselle que l'on trouvera beaucoup de documents concernant le pays messin.

Toutefois on pourra éventuellement consulter les répertoires de la Série J, et rechercher les archives des familles DE GOURNAY et DE RAIGECOURT qui après 1552 sont passées de Metz au duché de Lorraine

A noter l'existence de quelques registres de notaires (tabellions) de localités meurthe et mosellanes qui dépendaient de la terre de Gorze (Bayonville Onville, Vandelainville) et de quelques localités du pays messin (Corny, Norroy le Veneur, Rombas) et de la région de Delme (Bioncourt/Nied, Craincourt, Lucy, Herny, Thicourt, Varimont)

A noter aussi quelques documents concernant les possessions de certaines abbayes dans la région de Metz :

Abbaye St Martin devant Metz (détruite en 1552, elle fut réunie à la Primatiale de Nancy) G520 à G555

Commanderie de Metz H1723 à H1742

4 ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES VOSGES

L'abbaye de Senones possédait des fiefs à Plappeville et dans les villages voisins.

On trouvera quelques actes concernant ce village dans le cartulaire de cette abbaye coté 2H4 et 2H5

5 BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET GALLICA

On peut télécharger sur GALLICA quelques documents concernant Metz, entre **autres**

Le cartulaire de Saint Pierre aux Nonnains, en grande partie en latin

Le cartulaire de L'abbaye de Sainte Glossinde

Le cartulaire de L'abbaye de Saint Vincent

Le cartulaire de l'église Saint Martin de Metz

Le cartulaire de l'église Saint Sauveur

Le cartulaire de l'évêché de Metz

Le cartulaire de l'église Saint Etienne

Le censier de Saint Vincent
Un registre de l'église Notre Dame la Ronde
Un recueil d'atour de la cité
Un recueil de pièces concernant l'abbaye de Saint Martin

La Bibliothèque Nationale conserve également un certain nombre d'actes d'amandelleries provenant de ventes aux enchères.

6 CHRONIQUES ET OUVRAGES HISTORIQUES

Les Chroniques

De nombreuses Chroniques ont été conservées et apportent beaucoup d'informations sur la vie quotidienne à Metz au XVème et XVIème siècle.

La plus connue et complète est celle de Philippe de Vigneulles, mais il faut aussi citer : Jehan AUBRION, Jacquemin HUSSON, Jacques PRAILLON et au XVIIème siècle Jean LE COULLON et Jean BAUCHEZ
Certaines de ces chroniques ont été rassemblées et publiées au XIXème siècle par Jean François HUGUENIN

A Voir aussi « Fragments inédits de chronique messines » par Gaston ZELLER

Quelques Ouvrages historiques

PREUVES DE L'HISTOIRE DE METZ par les célestins

METZ ANCIEN par le baron d'HANNONCELLES, une histoire de Metz à travers les anciens textes et des généalogies des familles des paraiges (avec quelques erreurs)

METZ DOCUMENTS GENEALOGIQUES par l'abbé POIRIER

NOTES POUR SERVIR A LA BIOGRAPHIE DE QUELQUES MESSINS DES SIECLES PASSES par M de BOUTEILLER paru dans les mémoires de la société d'archéologie et d'histoire de la Moselle année 1872 avec en particulier une généalogie de la famille JOLY

LA REUNION DE METZ A LA FRANCE par Gaston ZELLER

Les différentes publications de Jean SCHNEIDER et en particulier :

ETUDE DE LA FORTUNE D'UN PATRICIEN MESSIN DU XIIIe SIECLE, Arnoul AIXIET

LA VILLE DE METZ AUX XIIIe et XIve SIECLES

LE DROIT COUTUMIER DE LA VILLE DE METZ AU MOYEN AGE

L'ABBAYE DE SAINTE MARIE AUX NONNAINS DE METZ AU MILLIEU DU QUATORZIEME SIECLE par Pierre Edouard WAGNER

LES HEU UNE FAMILLE PATRICIENNE DE METZ (XIVe-XVIe SIECLE) par Pierre Marie MERCIER

LE SYSTÈME ANTHROPONYMIQUE MESSIN AU XIVE siècle par Patricia MARCHAIS

LE TESTAMENT DES PASTEURS REFORMES MESSINS SOUS LE REGIME DE L'EDIT DE NANTES : UN MODELE SPIRITUEL ? par Julien LEONARD

ATLAS HISTORIQUE DE METZ par Julien TRAPP et Sébastien WAGNER

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES RUES DE METZ par Sébastien WAGNER

Plus particulièrement pour les bans de Treffonds

DIE METZER BANNROLLEN DES DREIZEHNTEN JAHRHUNDERTS par Karl WICHMANN (1916)

PRISES DE BANS ET ROLES DE BANS A METZ DU XIIIe AU XVIe siècle par Gérard DOSDAT

A voir aussi pour comprendre les Maltotes :

ATOURS ET SENTENCES DES MALTOTES DE LA VILLE ET CITÉ DE METZ chez Jean Collignon imprimeur à Metz 1718

Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive d'autres documents, aussi bien dans les dépôts d'archives qu'ailleurs, peuvent apporter des informations importantes aux généalogistes.

II COMMENT UTILISER CES DOCUMENTS

1 LES DIFFICULTÉS QUE L'ON RENCONTRE

La paléographie

C'est la difficulté qu'on imagine en premier lieu lorsqu'on veut faire des recherches avant 1600. Toutefois ce n'est pas le principal obstacle.

Il est évident qu'on ne passe pas directement de la « généalogie internet » aux textes de la fin du XVIème siècle, mais lorsqu'on est bien habitué aux anciens registres paroissiaux et aux écritures de notaire de la fin du XVIIème siècle, on arrive assez vite à s'habituer aux écritures du XVIème. Ce sont probablement ces écritures de la période 1550/1630 qui sont les plus difficiles à déchiffrer. Elles sont surtout très diverses et différentes d'un rédacteur à l'autre et contiennent encore beaucoup d'abréviations.

Les écritures plus anciennes sont beaucoup plus « normalisées » et présentent moins de variations, c'est le style gothique cursive.

Par contre elles contiennent parfois énormément d'abréviation et des mots et tournures de phrases aujourd'hui oubliées.

La Langue et le style

Pour le pays messin, la quasi-totalité des actes est en français depuis le XIIIème siècle. Les quelques textes en latin se trouvent dans la collection de la Chambre de Spire, ainsi que quelques bulles papales en série H et quelques rares textes purement ecclésiastiques.

La langue est donc le français, mais un français qui évolue du XIIIème au XVIIème siècle

Passer d'une source à l'autre

Plus que la paléographie et la langue, c'est probablement la principale difficulté.

Le premier passage est de retrouver les personnes, que l'on a bien identifiées dans les registres paroissiaux, dans d'autres sources, principalement notaires et justice. Selon les cas cela peut s'avérer très facile ou très compliqué.

C'est facile dans certains gros villages proches de Metz où les registres paroissiaux remontent assez loin, où il y a de nombreux actes de justice seigneuriale, beaucoup d'actes dans les amandelleries messines, et encore plus facile s'il s'agit de laboureurs ou vigneron aisés.

Par contre dans les plus petits villages éloignés de Metz et où les actes de justice n'ont pas été conservés ce sera beaucoup plus difficile, surtout si les personnes recherchées sont de modestes manœuvres.

Lorsqu'on a réussi ce premier passage souvent vers 1650, on va pouvoir, grâce aux justices seigneuriales et aux amans remonter 2 ou 3 générations jusque vers 1550/1590. La seconde difficulté consiste à passer de ces actes justice/amans aux autres actes plus anciens, et c'est parfois très compliqué.

Trop de documents ou pas assez de documents

Suivant les périodes et les lieux, on dispose de quantité de documents très variables.

D'une façon générale la documentation est beaucoup plus importante pour Metz et les villages proches que pour les villages en périphérie du pays messin.

Au cours du temps la quantité documentaire varie aussi beaucoup.

En remontant dans le temps, on dispose au XVIIème siècle d'énormément d'actes d'amans et de justice. L'avantage est que dans cette masse on a toutes les chances de trouver les renseignements recherchés, l'inconvénient est qu'il faut y passer énormément de temps.

Lorsqu'on arrive au début du XVIIème siècle et à la fin du XVIème, la quantité de documents disponibles diminue fortement en quelques décennies pour arriver à un niveau très bas sur la période 1500/1550.

En remontant encore un peu on retrouve à nouveau plus de documentation sur le XVème siècle et la seconde moitié du XIVème.

La quantité diminue à nouveau avant 1350 et avant 1250 les documents deviennent assez rares.

La qualité des documents

Outre l'écriture et le support, la quantité et la qualité des informations contenues dans les actes varie aussi énormément.

Certains actes peuvent citer plusieurs personnes sans donner aucun lien de parenté, alors que d'autres précisent systématiquement les liens. Dans les actes de vente également l'origine des biens ou des cens n'est pas toujours précisée.

Globalement dans la deuxième partie du XVIIème siècle les actes, surtout de notaires, sont assez peu détaillés, contrairement aux précédents, de la première partie du XVIIème siècle, qui sont beaucoup plus précis.

Sur la période 1500/1550, alors que les actes sont déjà assez rares, ceux-ci sont également plutôt de mauvaise qualité. Par contre au XVème siècle, on peut trouver de très grands actes détaillant des généalogies sur plusieurs générations.

Avant cela, XIVème et XIIIème siècle, les actes sont plus succincts, par contre les personnes sont très souvent citées comme « fils de ... »

La perte de la Chronologie

Pour les recherches dans les RP on suit une logique très chronologique, le mariage est avant le décès, et la naissance avant le mariage.

Pour les recherches dans les minutes de notaires ou de justice, les actes sont toujours classés chronologiquement, mais les actes importants concernant une personne n'apparaissent plus forcément dans l'ordre chronologique.

Pour ce qui est des recherches dans les séries H, G, F ou J, ce sont souvent des petites liasses contenant peu d'actes mais très dispersés dans le temps.

2 DANS QUEL ORDRE EFFECTUER CES RECHERCHES

Évidemment il n'y a pas de règles absolues, seulement des tendances ou des choses à éviter. La généalogie reste aussi un loisir donc il est parfois bon de faire selon ses envies et d'improviser.

Premièrement comme on l'a vu ci-dessus il faut retrouver les personnes que l'on a dans les registres paroissiaux dans d'autres sources.

Attention à ce niveau de ne pas compléter ses propres recherches par ce que l'on peut trouver sur certains arbres en lignes, les générations les plus anciennes sont assez souvent fausses.

Si les personnes recherchées vivaient dans un village où les actes de la justice seigneuriale ont été conservés, c'est par là que l'on va commencer. On va d'ailleurs plutôt commencer par les lieux où l'on a le plus d'ancêtres.

Souvent cette transition se situe sur la période 1650/1690

Les recherches dans les justices seigneuriales ne sont pas forcément les plus faciles et les plus fructueuses, mais c'est celles qui sont le mieux localisées, tous les actes concernent un lieu précis, alors que les actes des amans vont couvrir tout le pays messin et la ville de Metz

Si on a de la chance, on trouvera des actes de création de tuteur pour les enfants mineurs, des procès concernant les successions ou des paiements de cens avec indication des filiations.

Certains greffiers de justice ont aussi enregistré des contrats de mariage et des testaments.

On pourra aussi parfois, dans les actes de justice, retrouver les références d'acte de ventes ou d'obligations et les noms des amans.

Les villages des quatre mairies du Val de Metz présentent la particularité d'avoir des notaires exerçant seulement sur ces quelques villages et en plus de nombreux actes de justice.

Si on ne dispose pas de justice seigneuriale dans les villages recherchés ou si ces recherches sont infructueuses, il faut passer aux notaires et aux amans.

Les actes d'amans se présentent sous 2 formes :

-en liasse, c'est-à-dire en feuille isolée. Les liasses ont été regroupées par amandellerie et par catégories (contrats de mariage, testaments, partages, ..) et répertoriés en 1729 par les notaires royaux qui ont récupéré les archives des amans. Malheureusement, beaucoup d'actes ont disparu, par exemple l'amandellerie de St Eucaire ne possède aucun acte en liasse

-en registres : on n'y trouve pas toutes les catégories d'actes existant en liasses, par exemple aucun testament, ni inventaire après décès. Les actes ne sont pas redondants avec ceux existant en liasses. Ils sont transcrits chronologiquement. Il y a souvent (en début ou en fin de registre) un index des noms voire un véritable répertoire.

On va donc commencer par le plus simple, les contrats de mariage en liasses. Pour faciliter la tâche quelques liasses ont été dépouillées et ont fait objet de tables. On pourra ensuite consulter les

partages et les testaments en ciblant bien les périodes de recherche.

Globalement et en moyenne sur une dizaine de couples recherchés, deux ou trois vont être très faciles à trouver, deux ou trois très difficiles voire impossibles à trouver.

Après avoir fait les recherches listées ci-dessus vous devriez avoir au moins trouvé les plus faciles.

Une fois cette première étape passée on va pouvoir poursuivre les recherches sur quelques générations et retrouver plus ou moins facilement des personnes nées vers 1550.

Dans cette partie la principale source documentaire sera les actes d'amans.

Une fois que l'on aura bien exploité les contrats de mariage, les partages et les testaments en liasses il faudra consulter les liasses « actes divers » (vente, inventaire après décès, ...) et les registres.

Il y a donc beaucoup de liasses et de registres à consulter et il est très difficile de savoir à l'avance chez quel aman se rendaient nos ancêtres.

On peut juste trouver quelques tendances.

Charles GUICHARD amans de Sainte Croix a surtout une clientèle messine.

Abraham LECOQ aman de Saint Gengoulf reçoit un peu plus d'actes pour le sud du pays messin (Eply, Bouxières sous Froidmont ...)

Jérémie GRANDJAMBE et Pierre GRANDJAMBE aman de St Eucaire, ont une bonne proportion de leurs clients dans les villages du Nord est de Metz.

Philippe QUIEN aman de Saint Gengoulf reçoit aussi des actes sur les villages des environs de Vigy.

Jérémie GRANDJAMBE aman de Saint Marcel reçoit beaucoup d'actes sur tout le pays messin, il semble qu'il y ait une proportion légèrement plus élevée pour les villages autour d'Ennery et autour de Jouy aux arches.

Ce ne sont que de légères tendances et il faut surtout retenir qu'il n'y a pas de règles en la matière.

Quoiqu'il en soit il faudra, pour le début du XVIIème siècle, consulter les registres de Jérémie GRANDJAMBE aman de St Marcel, pour cette période c'est lui qui a enregistré le plus d'actes. On y trouve beaucoup de détail : origine des biens, filiations, et chaque registre se termine par un répertoire.

De plus les obligations sont séparées des autres actes (une cote sur deux). On n'est donc pas obligé dans un premier temps de faire les obligations qui généralement sont moins utiles que les autres actes.

Seconde source importante à consulter en simultanément, les minutes d'hôtels, après 1641 (Série B AD57) et surtout, avant 1641, les sauvetés du maître échevin (Série FF AM Metz). Ce sont les actes qui concernent les tutelles d'enfants mineurs.

On constate d'ailleurs une forte augmentation de ces actes en 1636 et 1637. Même si le pays messin a été moins touché par les dévastations de la guerre de Trente Ans que d'autres régions de Lorraine, les épidémies ont quand même fait des ravages.

Pour les amans on gardera pour la fin la cote 3E2801 de Jean TRAVAL père et fils de Saint Gengoulf, c'est une des plus anciennes 1566/1577 et aussi une des plus difficiles à lire.

Quand on a déjà bien exploité les actes d'amans de la série 3E et les sauvetés du maître échevin on peut encore tenter de compléter les généalogies sur une ou deux générations. Il faut donc trouver des sources sur la fin du XVIème siècle.

Parfois un simple retour aux premiers registres paroissiaux de Metz (surtout Saint Martin) va permettre de retrouver des actes pour des ancêtres que l'on a retrouvés grâce aux minutes d'amans. La source la plus fournie pour cette période est la justice des Treizes (Série FF aux AM Metz). Elle n'est pas très facile à exploiter (lecture et compréhension) mais avec une bonne expérience des actes d'amans on y arrive.

On peut commencer à utiliser aussi les comptes de la bullette et les actes d'amans divers (série II aux AM Metz)

Au bout de ces recherches on peut avoir des ancêtres nés vers 1500/1550. Approximativement on peut estimer qu'il est possible d'arriver à ce niveau pour environ la moitié des familles du pays messin.

Pourquoi s'arrêter là si on peut encore remonter plus loin.

Le problème est maintenant de passer la période du début du XVIème siècle où il y a peu d'actes.

On va utiliser les sources suivantes :

Les plus anciennes liasses de la justice des Treizes, sont très difficiles à lire mais peuvent fournir beaucoup d'informations

Les comptes de la bullette. Chaque acte donne peu d'informations mais ils sont très nombreux

Les actes d'amans divers dans la Série II, toutefois relativement peu nombreux

Le censier et les comptes de cens de l'hôpital Saint Nicolas (Série 1HD).

Ce censier daté de 1594 est très détaillé et cite les payeurs précédents avec parfois des liens de parenté. On peut ensuite rechercher dans chaque compte de cens la mention du paiement et compléter les informations du censier.

De plus il est assez facile à lire.

Les censiers du XVIème siècle, ils sont moins détaillés et volumineux que celui de St Nicolas, mais ils sont très importants pour cette période. Entre autres

Le censier des Clarisses de Metz H4179

Le censier de la famille Gournay pour Jouy aux arches 2E156

Les différents censiers de la famille de Heu (série 7F)

La recette des droitures de Vany (B5666) ...

A ce niveau de recherche ce n'est toutefois qu'une petite partie des familles que l'on va pouvoir remonter vers le XVème siècle.

Il s'agit maintenant de recherches au XVème siècle et avant.

On continue à utiliser les comptes de la Bullette qui ont l'avantage d'être bien chronologiques.

On exploite encore les actes d'amans divers de la Série II

On va pouvoir utiliser les bans de treffonds.

A voir aussi les tenours (série FF au AM Metz)

C'est aussi le moment de consulter les Séries H et G et les différents cartulaires que l'on trouvera dans ces deux séries ou en ligne sur Gallica.

C'est encore une masse très importante de documents grâce auxquels on va souvent pouvoir établir des généalogies sur 4 ou 5 générations au XIVème et XVème siècles, par contre c'est plus rare de pouvoir relier ces généalogies à celles que l'on aura remontées précédemment.

Ce n'est que dans quelques cas que l'on pourra établir des généalogies continues et prouvées depuis la fin du XIII^{ème} siècle.

On peut s'imaginer que lorsqu'on arrive à se rattacher à une famille de paraige la recherche sera plus facile et les généalogies déjà établies.

Ce n'est pas si évident que cela, car les généalogies des familles des paraiges qui ont été publiées ne sont pas toujours justes, et aussi surtout, car il est assez rare de se retrouver descendant de ces familles qui ont en fait, assez peu de descendance.

On peut résumer tout ceci de la façon suivante :

XVII	-justice seigneuriale : série B (AD57)
	-contrats de mariage et testaments en liasses: amans de Metz, sous-série 3 ^E
	-tabellions hors juridiction messine (Val de Metz, Gorze, ...)
Début XVII - milieu XVII	-actes d'amans : registres sous-série 3 ^E (AD57)
	-inventaires, ventes, donations en liasses : actes d'amans, sous-série 3 ^E (AD57)
	-sauvetés (tutelles) : série FF (archives municipales Metz) et série B (AD57)
XVI	-registres paroissiaux Metz
	-justice des Treizes : série FF (archives municipales Metz)
	-actes isolés d'amans : série II (archives municipales Metz)
	-bullette : série CC (archives municipales Metz)
Milieu XV- milieu XVI	-justice des Treizes : série FF (archives municipales Metz)
	-actes isolés d'amans : série II (archives municipales Metz)
	-bullette : série CC (archives municipales Metz)
	-censiers : hôpital St Nicolas (AD57, série 1HD), censiers de seigneurs laïcs (AD57, série 2 ^E , série 7F), censiers de seigneurs religieux (AD57, séries G et H)
XV et avant	-bullette : série CC (archives municipales Metz)
	-actes isolés d'amans : série II (archives municipales Metz)
	-rôles de bans : série FF (archives municipales Metz)
	-tenours : série FF (archives municipales Metz)
	-actes divers : séries G et H (AD57), cartulaires (Gallica)

3 CAS PARTICULIERS

Les protestants

La réforme d'abord luthérienne puis calviniste s'implante lentement à Metz à partir du deuxième quart du XVI^{ème} siècle mais ne devient officielle qu'en 1561. Les protestants ont tenu des registres paroissiaux de façon continue depuis 1561, même s'ils sont assez succincts, ils facilitent grandement la recherche. On peut constater aussi que Metz a été un point de rassemblement des protestants de la région. On en trouve beaucoup dans le « Registre de bourgeoisie » (BB128 aux AM Metz) ce qui permet pour certains de découvrir leurs origines.

(Avant 1520/1550 les protestants étaient catholiques, et donc ne sont plus des cas particuliers.)

On pourra consulter les nombreuses et excellentes publications de Jean Louis CALBAT concernant les familles protestantes de Metz et leurs descendants en Allemagne et aux Etats-Unis.

Les juifs

Les juifs sont présents à Metz au moins du IXème au XIIIème siècle, ensuite on ne trouve plus de présence juive jusque 1565, quand une petite communauté est autorisée à s'installer, surtout pour réaliser des opérations de « crédit à la consommation ».

Les ouvrages de référence pour les généalogies juives de Metz :

La communauté juive de Metz et ses familles 1565 -1700 de Pascal FAUSTINI
Dépouillement des registres de la communauté juive de Metz par Pierre André MEYER
Contrats de mariage juifs par Jean FLEURY

4 ASPECT TECHNIQUE DES RECHERCHES

Les générations précédentes de chercheurs avaient deux outils le papier et le crayon ... et c'est tout. Nous avons depuis quelques années la chance de disposer d'ordinateurs et surtout d'appareils photos numériques et ceux-ci ont révolutionné la façon de faire des recherches.

Il y a 20 ans pour bien analyser en détail une liasse d'actes il fallait entre 5 et 10 heures de lecture et de prise de notes aux archives et l'on risquait encore de passer à côté d'actes que l'on ne remarquait pas en première lecture.

Aujourd'hui cette même liasse, on peut la prendre en photo en moins d'une heure, lire tranquillement les actes à la maison et y revenir autant de fois qu'on le souhaite.

En espérant que ces quelques pages vous donneront envie de poursuivre vos recherches. Vous y passerez du temps c'est sûr, mais vous trouverez aussi des choses auxquelles vous ne vous attendez pas et vous comprendrez le fonctionnement de la cité de Metz à la fin du Moyen-âge.

Vincent BRANGBOUR

Jean Louis CALBAT